

N° 25



31
D é c e m b r e
2 0 2 4

F é d é r a t i o n L u x e m b o u r g e o i s e d e B a s k e t b a l l

Bulletin d'information officiel (BIO)



© Bulletin d'information officiel édité par la F.L.B.B. – Impression : Secrétariat FLBB

Bureaux et adresse postale : Maison des Sports 3, route d'Arlon L-8009 Strassen

Comptes bancaires :

Téléphone : (+352) 48 18 76 - 1

Fax : (+352) 48 21 14

E-mail : flbb@flbb.lu ou info@flbb.lu

Internet : www.luxembourg.basketball

RCSL F2301

BCEE IBAN LU31 0019 2000 0135 4000

CCP IBAN LU29 1111 0258 7371 0000

BIL IBAN LU13 0028 1532 8970 0000

BGL BNP Paribas IBAN LU48 0030 0847 7531 0000



SOMMAIRE

Information du conseil d'administration

- Prêts seniors validés
- Echanges en coopération/partenariat validés
- Appel à candidatures buvette semi finales

Information du Tribunal Fédéral

- Jugement de la séance du 16 décembre 24
- Question préjudicielle du 23 décembre 2024

Prêts seniors validés pour la saison 2024/2025

Nombre	Nom/Prénom	Club prêteur	Club emprunteur
1	LOBE LOBAS Louis Stéphane	Basket Esch	Nitia Bettembourg
2	BORBON Anderson	Kordall Steelers	Avanti Mondorf
3	SUNNEN Maxime	Basket Esch	Avanti Mondorf
4	FORTES Remy	BBC Käldall	Basket Esch
5	MESHANIC Jackson	Avanti Mondorf	Black Frogs Schieren
6	MENDES Axel	T71 Dudelange	AS Soleuvre
7	WEBER Alexandra	Black Star Mersch	Musel Pikes
8	STAAR Alisha	AS Soleuvre	Musel Pikes
9	STEMPER Jayson	T71 Dudelange	Avanti Mondorf
10	PANTALEONI Caroline	Kordall Steelers	BC Mess
11	KELLER Jeff	T71 Dudelange	Racing Luxembourg
12	MATHIEU Joé	Les Sangliers Wiltz	Racing Luxembourg
13	BOUTTET Johan	Musel Pikes	Racing Luxembourg
14	SCHAAF Thierry	Black Frogs Schieren	Etzella Ettelbruck
15	FERNANDEZ GROU Lisa	Amicale Steinsel	Résidence Walferdange
16	MERTENS Lou	Avanti Mondorf	Nitia Bettembourg
17	GOEDERT Nina	Etzella Ettelbrück	Black Star Mersch
18	SCHREINER Jo	Gréngewald Hueschtert	Black Star Mersch
19	SCHREINER Lynn	Gréngewald Hueschtert	Black Star Mersch
20	SARLETTE Kevin	Etzella Ettelbrück	Black Star Mersch
21	LOPEZ PERSAUD Sean	T71 Dudelange	AS Soleuvre
22	EDRINGER Leonie	Musel Pikes	Etzella Ettelbruck
23	GONCALVES DA SILVA Joe	Les Sangliers Wiltz	Black Star Mersch
24	CANO Cameron	Black Star Mersch	Les Sangliers Wiltz
25	MOULIN Sebastien	Mambra Mamer	Sparta Bertrange
26	MARSCHAL Darren	Basket Esch	Nitia Bettembourg
27	GINDT Dean	Résidence Walferdange	Black Star Mersch
28	FRANK Lynn	Gréngewald Hueschtert	East Side Pirates

BIO n°9 du 04.09.24

29	DA CRUZ Dorian	Basket Esch	Kordall Steelers
30	SAND Estelle	Amicale Steinsel	Racing Luxembourg
31	FERRARI Lorenzo	Racing Luxembourg	Telstar Hesperange
32	BINAME Maxime	Mambra Mamer	Sparta Bertrange
33	PICCO Eric	Telstar Hesperange	Nitia Bettembourg
34	PREDESCU Nicolae	Racing Luxembourg	Résidence Walferdange
35	DE BRITO MARTINS Luis	Basket Esch	Kordall Steelers
36	SCHMIT Véronique	Musel Pikes	Black Star Mersch
37	MOORE Sean	Gréngewald Hueschtert	Telstar Hesperange
38	MEDJUGORAC Robert	Sangliers Wiltz	Rebound Préizerdau

39	ANAN Majdi	Neutre	Musel Pikes
----	------------	--------	-------------

BIO n°10 du 11.09.24

40	FERNANDEZ Sabrina	Etzella Ettelbruck	Black Star Mersch
41	LESSURE Bob	Telstar Hesperange	Black Star Mersch
42	BESENIUS Jérôme	Telstar Hesperange	Black Star Mersch
43	NDIAYE Aziz	AB Contern	Gréngewald Hueschtert

BIO n°11 du 17.09.24

44	EICKE Andy	AB Contern	T71 Dudelange
45	DE PINA DUARTE Edy	Basket Esch	Nitia Bettembourg
46	WEYRICH Mathis	Mambra Mamer	Rebound Préizerdaul
47	MAX Catherine	Résidence Walferdange	Black Star Mersch
48	ENGEL Xavier	Sparta Bertrange	Racing Luxembourg
49	BREUSKIN Anne	Amicale Steinsel	Black Star Mersch

BIO n°12 du 25.09.24

50	WILSON DA SILVA Almada	Bascharage Hedgehogs	Kordall Steelers
51	ROCHA MADUREIRA Michel	Black Frogs Schieren	North Fox
52	FAYE Badara Seck	Bascharage Hedgehogs	Nitia Bettembourg
53	FORT Jules	T71 Dudelange	Résidence Walferdange
54	LOSCHETTER Louis	BC Mess	T71 Dudelange
55	BREUSKIN Pol	Amicale Steinsel	Gréngewald Hueschtert
56	BESENIUS Yannick	Telstar Hesperange	US Heffingen
57	MEYER Max	Sparta Bertrange	Amicale Steinsel

BIO n°13 du 02.10.24

58	SINANOVIC Kemal	AS Soleuvre	Black Star Mersch
59	FLETCHER Luke	Gréngewald Hueschtert	Black Star Mersch
60	LEITE FONSECA Leonardo Manuel	East Side Pirates	BC Mess
61	FELDMANN Luke	Telstar Hesperange	Nitia Bettembourg
62	HENKEL Luc	Arantia Larochette	Black Star Mersch
63	OIS DE BENITO Oskar	AB Contern	Telstar Hesperange
64	MAROUN Charbel	Telstar Hesperange	Cédars
65	SCHMIT Tim	US Heffingen	Amicale Steinsel
66	DEGEFU Adis Demess	Mambra Mamer	Nitia Bettembourg

BIO n°14 du 09.10.24

67	SPAGNOLO Alessio	BBC Käldall	T71 Dudelange
68	BIBBS Tai Aaron	Musel Pikes	Résidence Walferdange
69	THILL Sophie	Rebound Préizerdaul	Black Star Mersch

BIO n°15 du 16.10.24

70	KIEFFER Sam	Résidence Walferdange	Amicale Steinsel
----	-------------	-----------------------	------------------

BIO n°19 du 13.11.24

71	KAPPLER Jamie	Bascharage Hedgehogs	Telstar Hesperange
----	---------------	----------------------	--------------------

BIO n°20 du 20.11.24

72	DA ROCHA MARTINS Sarah	Kordall Steelers	AS Solevre
73	LANNERS Steve	T71 Dudelange	Racing Luxembourg
74	MILTON III Gregory Jay	AB Contern	Basket Esch

BIO n°22 du 04.12.24

75	HOFFMANN Pierre	Sparta Bertrange	Black Star Mersch
----	-----------------	------------------	-------------------

BIO n°24 du 18.12.24

76	KASSOUF Charbel	Cedars	Telstar Hesperange
77	KING JR Londell	T71 Dudelange	US Heffingen
78	ITTENBACH Chris	Etzella Ettelbruck	Black Star Mersch

BIO n°25 du 02.02.25

ECHANGE EN COOPERATION/PARTENARIAT - Saison 2024/2025
1ère période de contrat entre le 16 août 2024 et le 05 septembre 2024

Nombre	Nom/prénom	Club donneur - catégories	Club d'accueil - catégories
1	LOECHNER Hector	Mambra Mamer - Seniors A	Amicale Steinsel - Cadets & Espoirs
2	TYMI Borian	Arantia Larochette - Espoirs	Black Frogs Schieren - Senior Hommes
3	TROMMER Nele	Black Star Mersch - /	Musel Pikes - Senior Dames & Espoirs
4	FOSTER Luke	Résidence Walferdange - Senior Hommes	Racing Luxembourg - Espoir Hommes
5	CREMMER Thomas	Avanti Mondorf - Seniors B	Musel Pikes - Espoir Hommes
6	KEZIE Benjamin	Etzella Ettelbruck - Espoir Hommes	Black Frogs Schieren - Senior Hommes
7	DOMINGOS SANCHES José Miguel	Etzella Ettelbruck - Espoir Hommes	Black Frogs Schieren - Senior Hommes
8	FORD Alice	Amicale Steinsel - /	Résidence Walferdange - Cadettes & Dames
9	CHARLES Charlotte Lily	Racing Luxembourg - /	Résidence Walferdange - Cadettes & Dames
10	HEYNEN Aurélie	AB Contern - /	Musel Pikes - Cadettes
11	CAVOR Stéphane	Basket Esch - /	Bascharage Hedgehogs - Cadets & Senior Hommes
12	SABOTIC Eldar	North Fox - Senior Hommes	Etzella Ettelbruck - Cadets
13	JOHANNIS Philip	North Fox - Senior Hommes	Etzella Ettelbruck - Cadets
14	DIETERLEN Romain	Arantia Larochette - Espoirs	Black Star Mersch - Senior Hommes
15	CICEKCI Elif	Black Frogs Schieren - /	Etzella Ettelbruck - Cadettes
16	BROSIUS Sam	Arantia Larochette - Senior Hommes	Black Star Mersch - Espoirs Hommes
17	BECKER Joshua	North Fox - Senior Hommes	Basket Esch - Cadets/Espoirs Hommes
18	ALMEIDA LOPES DE PINA Kelvin	Amicale Steinsel - Espoir Hommes	Mambra Mamer - Seniors A
19	BESLIJA Gianni	Amicale Steinsel - Espoir Hommes	Mambra Mamer - Seniors A
20	FITZPATRICK Elise Suzanne	Racing Luxembourg - /	Résidence Walferdange - Cadettes & Dames
21	SALMON Amy Maebh	Gréngewald Hueschtert - /	Résidence Walferdange - Cadettes & Dames
22	BRITO RIVERA DE JESUS Rafael Benitovitch	Etzella Ettelbruck - Espoir Hommes	Black Frogs Schieren - Senior Hommes
23	DEMUTH Mika	Résidence Walferdange - /	Gréngewald Hueschtert - Cadets & Espoirs & Hommes
24	FREIDENFELDS Daniels Janis	East Side Pirates - /	Gréngewald Hueschtert - Cadets & Espoirs & Hommes
25	KOSSOKO Loukas	Kordall Steelers - Senior Hommes	Racing Luxembourg - Cadets
26	SCHELTIEN Dorian	Amicale Steinsel - Espoir Hommes	Gréngewald Hueschtert - Senior Hommes A&B
27	FERNANDES DOS SANTOS Francisco Miguel	North Fox - Senior Hommes	Etzella Ettelbruck - Cadets
28	EHMANN Lena	US Heffingen - /	Black Frogs Schieren - Senior Dames & Espoirs
29	PALMA Marie	US Heffingen - /	Black Frogs Schieren - Senior Dames & Espoirs
30	SCHONCKERT Catharina	North Fox - /	Etzella Ettelbruck - Cadettes & Senior Dames
31	GILLEN Kevin John	Kordall Steelers - /	Diekirch - Senior Hommes A
32	DE WAHA Tia	Amicale Steinsel - /	Basket Esch - Espoirs & Dames B
33	COLGAN Shay Matthew	Racing Luxembourg - /	Telstar Hesperange - Cadets
34	GRIFFITHS Bronwin	Sparta Bertrange - /	AB Contern - Espoirs & Dames
35	ZILIONIS Kristupas	Nitia Bettembourg - Senior Hommes	Résidence Walferdange - Cadets
36	OKE Oreoluwa	Etzella Ettelbruck - Senior Hommes	Résidence Walferdange - Espoirs Hommes

BIO n°9 du 04.09.24

37	LOGELIN Kim	Musel Pikes - Cadettes & Espoirs	East Side Pirates - Senior Dames
38	SUHRCKE Manuel	Gréngewald Hueschtert - Cadets	East Side Pirates - Senior Hommes
39	SCHUDER Gerry	US Heffingen - Senior Hommes	Amicale Steinsel - Espoirs & Cadets
40	MEDINA SILVA Anthony	Black Frogs Schieren - /	Diekirch - Senior Hommes A
41	BURRIGE Leisha Emily	Gréngewald Hueschtert - /	Résidence Walferdange - Cadettes & Dames

BIO n°10 du 11.09.24

2ième période de contrat entre le 6 septembre 2024 et le 31 décembre 2024

42	Braunshausen Kyan	Basket Esch - /	AS Soleuvre - Cadets
----	-------------------	-----------------	----------------------

BIO n°11 du 17.09.24

43	MAGGI Valentin	AB Contern - /	Gréngewald Hueschtert - Cadets
44	REGOT Félicien	Avanti Mondorf - Senior Hommes	AS Soleuvre - Espoirs

BIO n°12 du 25.09.24

45	WORMERINGER Len	Arantia Larochette - Senior Hommes	Black Star Mersch - Espoirs
46	CHRISTIAN Leo	Musel Pikes - Cadets & Espoirs	East Side Pirates - Senior Hommes

BIO n°13 du 02.10.24

47	STOFFEL Jan	Amicale Steinsel - Espoirs	US Heffingen - Senior Hommes
48	ALMEIDA DA CRUZ Daniel José	Etzella Ettelbruck - /	BBC Diekirch - Senior Hommes A
49	ALMEIDA LEAL Helena	Kordall Steelers - Senior Dames	Sparta Bertrange - Cadettes
50	GRAGLIA Lara	Résidence Walferdange - /	Les Sangliers Wiltz - Senior Dames

BIO n°15 du 16.10.24

51	TODOROVIC Bojan	Black Star Mersch - Senior Hommes	Résidence Walferdange - Espoirs
52	GUETA Lahav	Black Star Mersch - /	AB Contern - Cadets
53	SCHICKES Mara	North Fox - /	Les Sangliers Wiltz - Cadettes & Senior Dames
54	COJANU David	Bascharage Hedgehogs - /	AS Soleuvre - Cadets

BIO n°16 du 23.10.24

55	MUJIC LAUNOIS Mathieu Serge	Basket Esch - /	Nitia Bettembourg - Cadets
----	-----------------------------	-----------------	----------------------------

BIO n°18 du 06.1.24

56	GIANNOPOULOS Angelos	T71 Dudelange - /	Bascharage Hedgehogs - Senior Hommes
----	----------------------	-------------------	--------------------------------------

BIO n°20 du 20.11.24

57	RIGO Fabio Gaston	Avanti Mondorf - Senior Hommes	Nitia Bettembourg - Cadets & Espoirs
58	WILLOT-BENARD Antoine	Avanti Mondorf - Senior Hommes	Nitia Bettembourg - Cadets & Espoirs

BIO n°21 du 27.11.24

59	MIKALASKAS Povilas	Sparta Bertrange - Senior Hommes	Racing Luxembourg - Cadets
----	--------------------	----------------------------------	----------------------------

BIO n°25 du 31.12.24



Appel à candidatures

La FLBB invite les clubs à soumettre leur candidature pour l'organisation des buvettes lors des événements suivant :

- ❖ **Samedi, 18 janvier 2025 – LaLux Ladies Cup – Semi Finals**
@ d'Coque Gymnase
 - Min. 6 personnes de 17h00 à 22h30 (Buvette 1)

La date limite pour soumettre votre candidature est fixée au 10 janvier 2025.

Une rémunération de **10€** par heure et par personne est prévue.

Merci d'envoyer vos candidatures par courriel à acarradore@flbb.lu.

F.L.B.B. Tribunal Fédéral

Séance du 16 décembre 2024

Concerne : contestation de la licence n° 24241 établie pour le joueur Nick PARRISH

Les faits :

Après annulation d'une première licence n° 25106 pour le joueur Nick PARRISH par jugement du Tribunal Fédéral en date du 9 octobre 2024, BBC Grengewald Hueschtert a présenté le 11 novembre 2024 une nouvelle demande de licence pour le même joueur, né le 23.06.1999, de nationalité américaine.

Le 20 novembre 2024, la FLBB a informé le club avoir établi sous le n° 24241 une licence non-JICL *PRO* au nom du joueur.

En date du 2 décembre 2024, le club de BBC Grengewald Hueschtert a saisi le Tribunal Fédéral pour contester le statut de non-JICL *PRO* de cette licence et pour demander qu'elle soit établie en non-JICL *NON-PRO*.

Après avoir entendu ou lu en leurs positions les représentants du club BBC Grengewald Hueschtert ainsi que le représentant de la FLBB,

Vu les articles RA-14.1, RA-14.2. et RA-14.4.,

Vu l'article RA-22.2.b)

Vu l'article RA-14.8,a. troisième tiret.,

Vu l'article RA-22.2.b),

Attendu que le club se prévaut du tiret 5 de l'alinéa b) de l'art. RA-22.2. pour introduire cette nouvelle demande de licence pour le joueur, résidant en Allemagne et inscrit à un cours de langue à Trêves, Allemagne, du 24.10.2024 au 31.12.2024 suivi d'un examen de fin d'études entre 6.1.2025 et le 13.1.2025,

Attendu que ledit tiret 5 de l'alinéa b) de l'art. RA-22.2., stipule que *"pour les personnes, ressortissantes de pays tiers, non visées aux tirets 1 à 4 de cet alinéa b), et autorisées à résider au Luxembourg, la demande de licence doit être accompagnée d'un document officiel attestant cette autorisation"*

Attendu qu'un document officiel attestant une autorisation à résider au Luxembourg fait toujours défaut,

Attendu que l'autorisation temporaire de séjour en Allemagne dont bénéficie le joueur, ne vaut pas autorisation à résider au Luxembourg et ne dispense pas d'une procédure de demande de permis de séjour auprès des autorités luxembourgeoises,

Attendu que les conditions pour la délivrance d'une licence posées par le tiret 5 de l'alinéa b) de l'art. RA-22.2. ne sont pas remplies,

Le tribunal décide

1. Le Tribunal est valablement saisi.
2. Le Tribunal prononce une interdiction de jeu, la licence n° 24241 est à annuler avec notification au club et publication au BIO.
3. La question du type *PRO* ou *non-PRO* de la licence n° 24241 est sans objet.
4. Les frais de l'instance de 78,60 € sont à charge de la FLBB.

Ainsi décidé et envoyé le 19 décembre 2024

Alphonse BERNIS, Président, Nico DUSSELDORF et Pascal HUBERTY, membres.

F.L.B.B. Tribunal Fédéral

Question préjudicielle du 23 décembre 2024

En application de l'article RA-14.7 des statuts et règlements de la FLBB, le Conseil d'administration de la FLBB a saisi le 23 décembre 2024 le Tribunal Fédéral à titre préjudiciel de

La question

Les statuts et règlements actuellement en vigueur, ainsi que l'appendix C des « Official Basketball Rules » de la FIBA confèrent-ils au commissaire technique prévu par l'article 14.5. des statuts de la FLBB le droit de statuer en premier et dernier ressort sur les recours en matière de validation de matchs telle que prévu par l'article RA-14.6 du règlement administratif ?

En cas de réponse positive, le commissaire technique est-il soumis à un délai de réponse ?

En cas de réponse négative, quels sont les recours possibles pour le plaignant ?

Au vu des arguments du Conseil d'Administration de la FLBB, au vu des statuts et règlements de la FLBB ainsi que de l'appendix C des « Official Basketball Rules » de la FIBA,

Le Tribunal Fédéral donne à considérer

1.- Il est un principe général du droit selon lequel toute décision, administrative ou juridictionnelle, est susceptible d'un recours. Ce principe est consacré par la jurisprudence nationale et internationale et par le point "m" de l'article 3.1. des statuts de la FLBB qui stipule que la FLBB a entre autres pour objet social de "*mettre en place et faire fonctionner un système judiciaire ... offrant des mécanismes d'appel des décisions et de règlement des litiges.*" L'article 14.3.2.1 des statuts confère au Tribunal Fédéral une compétence générale à cet effet.

Une immunité de recours pose dès lors la question de sa constitutionnalité et sera impérativement à interpréter de la manière la plus restrictive.

2.- D'après les statuts de la FLBB le Commissaire Technique, ci-après le CT, a une double fonction :

- l'article 13.2.2. deuxième phrase, le désigne comme président de la commission technique,
- l'article 14. énumère parmi les organes juridictionnels de la FLBB.

Chacun de ces articles confère au CT des attributions et pouvoirs.

3.- L'article 13. ne mentionnant aucune immunité de recours, les décisions de la commission technique sont susceptibles de recours. Ceci s'applique également à toute décision prise par le CT au titre des pouvoirs de l'article 13.

4.- D'après l'article 14.5.2.1. "*les attributions et pouvoirs du Commissaire Technique sont réglés dans un règlement administratif. Il est notamment compétent pour connaître des recours et contestations en matière de validation de matchs tels que définis par règlement administratif.*"

L'article 14.5.2.2., deuxième phrase stipule que les décisions du CT "*ne sont susceptibles d'aucun recours, sauf dans les cas expressément prévus par un règlement administratif.*"

En absence d'un règlement administratif qui définirait les attributions et pouvoirs spécifiques du CT, celui-ci n'a à ce jour - en vertu de l'article 14.5.2.1 - pas d'autres compétences que celle élargées par le "notamment" à savoir les recours et contestations en matière de validation de matches.

L'immunité de recours du 14.5.2.2 se limite donc à ces seules compétences conférées au CT en vertu de l'article 14. et elle n'existe que si un règlement administratif n'en dispose pas autrement.

5.- Or, dans son article RA-14. le règlement administratif de la FLBB donne compétence au Tribunal Fédéral pour connaître des litiges "*en matière de validation des matches*" (RA-14.1.a. troisième tiret et RA-14.2 c. troisième tiret) et "*en cas de violation, à l'occasion d'un match, des statuts, des règlements administratifs et/ou toutes autres règles applicables au bon déroulement des rencontres.*" (RA-14.6).

Une saisine du Tribunal Fédéral en matière de validation de match est donc possible. Elle est parfaitement compatible avec l'article 14.5.2.2. des statuts car expressément prévue par un règlement administratif comme l'exige ledit article.

6.- Que le règlement RA-14 soit préexistant à la révision des statuts de 2023 n'entache en rien son adéquation avec les nouveaux statuts de la FLBB. La refonte des statuts n'a dès lors pas nécessité et n'a pas eu pour effet l'abrogation implicite des règlements administratifs.

Que le CT soit élu à la majorité simple par l'Assemblée Générale ne le met pas, par principe, à l'abri d'un recours contre une de ses décisions. Car, à l'exception de la Cour d'Appel, les décisions des autres organes juridictionnels, également élus par un vote à majorité simple, sont elles toutes susceptibles de recours: les ordonnances pénales prises par le Commissaire aux Statuts devant le Tribunal Fédéral et les jugements de ce dernier devant la Cour d'Appel.

A noter que le refus de tout recours contre une décision du CT interdirait la saisine de la Commission luxembourgeoise d'arbitrage pour le sport (CLAS) puisque l'article 15.2. des statuts de la FLBB dit que "*La CLAS ne peut être saisie qu'après épuisement des voies de recours internes de la Fédération. Les décisions non susceptibles de recours ne peuvent toutefois être soumises à la CLAS.*"

7.- Examiner la constitutionnalité de l'appendix C des « Official Basketball Rules » de la FIBA. et de l'immunité de recours qu'elle prévoit pour toute réclamation dépasserait le cadre de la présente question judiciaire.

D'une manière générale les règles de la FIBA - qu'elles se trouvent dans les statuts de la FIBA, dans ses règlements ou une annexe à un règlement - doivent s'inscrire dans le respect des principes généraux de droit, des législations et jurisprudences nationales et internationales.

C'est à la lumière de cette exigence qu'il faut lire l'application que la FLBB fait de l'appendix C. Les règles et usages propres au déroulement des compétitions au sein de la FLBB ne reprennent que partiellement les règles y prévues. Ainsi p.ex. en absence d'un "*crew chief*" les tâches lui incombant selon l'appendix C sont assurées au Luxembourg par d'autres officiels. Il en va de même de certains délais de procédure, pour autant qu'ils soient précisés par la FLBB.

En matière de réclamation, l'appendix C prévoit un "*competent body*" sans autre définition et sans aucune exigence d'un organe monolithique. La conjonction des articles 14.5.2.1. et RA-14 précités des statuts et règlements de la FLBB a instauré une structure juridictionnelle de traitement des réclamations

en matière de validation des matches qui est à la fois compatible avec l'objectif de l'appendix C et avec les principes de droit au recours.

Que les règles et usages au sein de la FLBB ne donnent au CT aucun délai pour prendre ses décisions ne paraît pas en conformité avec l'objectif de diligence de l'appendix C exprimé par le délai de 24 heures à son point C.4.

8.- Le CT et le Tribunal Fédéral étant des organes juridictionnels de la FLBB, le double degré de juridiction paraît respecté à suffisance par la possibilité de saisine du Tribunal Fédéral, de sorte qu'un recours devant la Cour d'Appel pourrait être superfétatoire.

Il pourrait en être de même pour les ordonnances pénales prévues à l'article RA-14.5.

Le Tribunal recommande,

dès lors - sans en faire un élément de sa présente décision - de recueillir l'avis de la Cour d'Appel sur la question émarginée sous le point 8.- ci-devant.

En réponse à la question préjudicielle, le Tribunal décide

A.- En matière de validation de matches, le Commissaire Technique est compétent pour statuer en premier ressort. Il est tenu de le faire dans un délai respectant la diligence préconisée par la FIBA.

B.- Le Commissaire Technique ne statue toutefois pas en dernier ressort. Ses décisions en la matière sont susceptibles d'un recours devant le Tribunal Fédéral.

Ainsi décidé et envoyé le 30 décembre 2024 pour publication au bulletin officiel

Le collège des juges

